



## Elections municipales 2015 :

Des nouveautés et des enjeux

## Candidats de l'Entente au CA de la ville de Genève :

Guillaume BARAZZONE - Natacha BUFFET-DESFAYES

Pierre CONNE - Adrien GENECAND

## Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) :

Un texte inutile, technocratique, anti-fédéraliste et ratant sa cible !

## Editorial



**Nicolas RUFENER**  
Secrétaire général FMB

Le ralentissement annoncé dans la construction est observé en ce début d'année.

L'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse qui va rendre plus difficile le recrutement de main-d'œuvre qualifiée étrangère et renforcer la concurrence des prestataires extérieurs, la nouvelle jurisprudence en matière de logements sociaux dont l'application à Genève est discutée (et discutable) mais qui a provoqué un sérieux coup de frein à l'investissement, l'abandon

par la BNS du taux plancher de l'Euro face au Franc suisse sont sources d'incertitudes et accentuent le phénomène.

Ainsi, d'un atterrissage conjoncturel en douceur auquel tout le monde s'attendait après des années d'expansion, notre secteur n'est plus à l'abri d'une chute plus brutale.

Dans ce contexte, les élections municipales, puis cet automne, les élections fédérales seront cruciales.

Avec les premières, c'est avant tout la politique de proximité qui est concernée, mais aussi l'organisation institutionnelle de notre canton qui doit composer avec les compétences des communes, certes souvent limitées mais très revendiquées. Ainsi, que l'on parle aménagement du territoire (logement, mobilité, etc.), de fiscalité et de taxation, d'investissements, de marchés publics, l'on se retrouve confronté aux communes, pour le meilleur et parfois le pire.

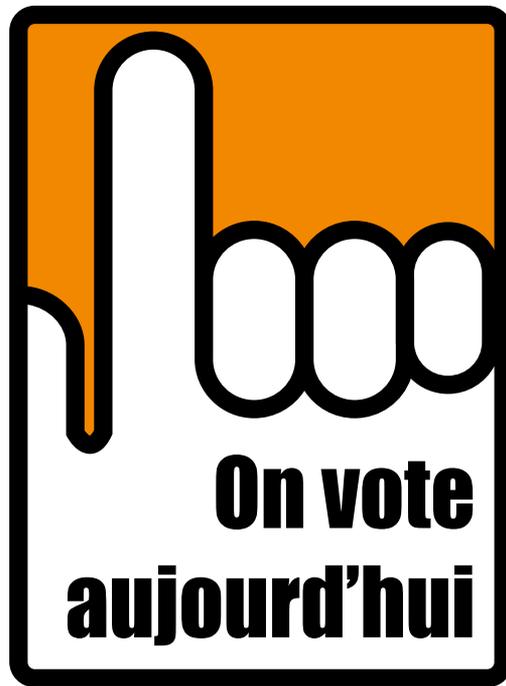
La FMB soutient les candidates et les candidats qui s'engagent en faveur de communes dynamiques, soucieuses de leur développement, de leur attractivité pour les entreprises, les travailleurs et les habitants, de leur contribution à la cohésion et à la prospérité cantonales.

En ville de Genève particulièrement, ce sont les candidates et candidats de l'Entente (PDC & PLR) au Conseil administratif, qui s'expriment dans cette édition de Dimensions&Perspectives, qui ont les faveurs des métiers du bâtiment.

Votez et faites voter pour des personnalités proches des préoccupations des PME et artisans !

## Elections municipales 2015: des nouveautés et des enjeux

**Les élections municipales 2015 auront lieu à Genève les 19 avril 2015 pour les conseils municipaux, ainsi que pour le premier tour des exécutifs municipaux et le 10 mai 2015 pour le second tour des exécutifs municipaux.**



**C**'est la première fois que la population genevoise élit ses autorités municipales sous le régime de la nouvelle Constitution genevoise. Parmi les nouveautés introduites figure le fait que dorénavant, le scrutin proportionnel est de mise dans toute les communes pour l'élection des conseils municipaux, alors que jusqu'ici, ceux des communes de moins de 800 habitants étaient soumis au scrutin majoritaire.

S'agissant des exécutifs municipaux (Conseillères et Conseillers administratifs dans les communes de plus de 3000 habitants; Maires, Adjointes et Adjointes dans les autres), ils seront élus à la majorité absolue.

A noter que le premier tour de l'élection des exécutifs municipaux a lieu le même jour, le 19 avril 2015, que l'élection des conseils municipaux.

Pour le 2ème tour de l'élection des exécutifs municipaux, des listes ne peuvent être déposées que par les partis, groupements ou associations ayant participé au premier tour. Par contre, rien n'empêche de changer de candidates, de candidats ou de modifier les listes entre deux tours. La législature a elle été portée de 4 à 5 ans, à l'instar de ce que connaît dorénavant le canton.

A noter enfin qu'outre les personnes de nationalité suisse, âgées de 18 ans révolus et domiciliées dans la commune, peuvent également voter dans leur commune de domicile les personnes de nationalité étrangère, âgées de 18 ans révolus et qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins.

On le voit, les changements ne sont pas si nombreux et fondamentaux que cela, mais ils peuvent avoir une incidence certaine et doivent donc être pris en considération au moment de glisser son bulletin dans l'urne.

Surtout, la FMB vous encourage vivement à voter et faire voter car comme nous vous l'expliquons ci-après, les enjeux de ces élections sont importants pour l'industrie genevoise de la construction. Participer à ces élections, c'est un engagement citoyen!



## Interview des candidats de l'Entente au CA de la ville de Genève

Les 19 avril et 10 mai 2015 auront lieu le premier et l'éventuel second tour des élections municipales dans notre canton, qui se dérouleront pour la première fois sous l'égide de la nouvelle Constitution genevoise. Si les enjeux sont multiples dans de nombreuses communes, la ville de Genève attire tout particulièrement l'attention. En effet, après plus de 20 ans de majorité de gauche, les entreprises méritent un changement de majorité pour une politique qui tienne mieux compte de leurs attentes et préoccupations. La péjoration de la mobilité, une fiscalité lourde, des contraintes croissantes, une dégradation des conditions cadre, un manque de sécurité, autant de constats qui ne sont pas une fatalité. La FMB espère un profond changement. Elle soutient donc les candidatures de Madame Natacha BUFFET-DESFAYES et de Messieurs Guillaume BARAZZONE, Pierre CONNE et Adrien GENECAND car comme vous pourrez le lire ci-après ils démontrent leur attachement à des PME & artisans dynamiques et responsables dans un environnement favorable à la liberté d'entreprendre.

### **D&P a posé une question à chacun des candidats:**

**D&P:** La récente modification par le canton des émoluments pour les empiètements sur le domaine public a suscité un véritable tollé. Comme ce sont les municipalités qui sont appelées à les percevoir et que vous êtes justement en charge de ce dossier en ville de Genève, dites-nous concrètement comment vous avez décidé d'appliquer ce dispositif ?

**Guillaume BARAZZONE:** La récente modification par le canton des émoluments pour les empiètements sur le domaine public a suscité un véritable tollé. Comme ce sont les municipalités qui sont appelées à les percevoir et que vous êtes justement en charge de ce dossier en Ville de Genève, dites-nous concrètement comment vous avez décidé d'appliquer ce dispositif. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat a décidé à l'automne 2014 d'augmenter les tarifs d'empiètement sur le domaine public. Ces augmentations sont démesurées et représentent des explosions de charges pour les entreprises du bâtiment puisque dans certains cas, c'est une augmentation de près de 500% du prix pour les emprises de chantier qui est prévu ! Pour ce type de chantiers, cette augmentation de tarif reviendrait à payer un prix au mètre carré équivalent, voir supérieur aux loyers que l'on retrouve à la rue du Rhône ! Cette anecdote relève bien le caractère absurde de cette brutale augmentation des tarifs.

En charge du domaine public de la Ville de Genève, j'ai donc immédiatement proposé à mes collègues du Conseil administratif que les emprises de chantier liées à des ouvrages d'intérêt public fassent l'objet d'une taxation réduite (quasiment équivalente au prix antérieur). Par «ouvrage d'intérêt public», le Conseil administratif a convenu dans son nouveau règlement d'application qu'il s'agirait des chantiers qui concernent:

- les constructions de bâtiments d'intérêt public;
- les constructions d'immeubles à vocation sociale;
- les constructions de bâtiments comprenant un ou plusieurs logements;
- les ravalements de façade de constructions existantes;
- les adaptations de constructions existantes aux standards énergétiques et environnementaux officiellement reconnus à Genève.

J'ai également tenté d'obtenir auprès de mes collègues du Conseil administratif le même traitement pour tous les types de chantier. La majorité du collège en a toutefois décidé autrement, limitant cette réduction de la taxation aux ouvrages d'intérêt public.

**D&P:** La réussite helvétique doit beaucoup à son système de formation professionnelle. Pourtant, à Genève, celle-ci est peu valorisée par les parents, les enseignants, les autorités. Est-ce une fatalité et pensez-vous que la ville peut contribuer à changer cette situation ?

**Natacha BUFFET-DESFAYES:** C'est un fait, l'apprentissage et particulièrement dans sa forme dite «duale», en entreprise et à l'école, est l'une des clés du succès du modèle professionnel suisse. Son manque de valorisation à Genève n'est pas une fatalité, mais l'ensemble de sa conception doit être rapidement revue.

En effet, il faut absolument cesser, par exemple, avec les volontés politiques qui proposent de payer pour qu'un patron engage un apprenti ou encore de taxer les entreprises non formatrices. A moins que l'on souhaite faire passer le jeune pour un élément de l'entreprise que l'on emploie à contre-cœur et en lequel on ne croit pas,

c'est tout ce qu'il faut absolument éviter. Tournons-nous donc vers la revalorisation du système qui doit pouvoir rappeler à l'employeur que l'apprenti, dans la formule de base de ce système, est une personne qui sera dévouée à l'entreprise et qu'elle sera porteuse de l'image de l'entreprise à l'extérieur.

Faisons pour ce faire en sorte que l'Etat continue à mettre en place les conditions cadre nécessaires à la formation scolaire d'un apprenti et qu'il renoue rapidement le lien avec les entreprises. En effet, ce dialogue a été, dans de trop nombreux secteurs professionnels et pendant trop longtemps, laissé à l'abandon, chacun prêchant uniquement «pour sa paroisse». Les secteurs privés et publics doivent désormais se réunir et revaloriser l'apprentissage. Cessons donc pour ce faire avec un Etat théoricien et un secteur privé désintéressé par des jeunes gens à former, car profilés trop loin de la réalité du terrain professionnel.

**D&P: La fiscalité des entreprises, notamment la réforme dite RIE III représente un enjeu majeur pour notre canton. Or, la ville de Genève, à l'instar d'autres à travers le pays, a pris position de façon plutôt circonspecte, voire négative, se focalisant uniquement sur l'éventuelle baisse des rentrées fiscales. Les PME ont besoin d'une fiscalité moins lourde mais les collectivités ont besoin de ressources pour investir. Où placer le curseur ?**

**Adrien GENECAND:** Il est vital que la ville de Genève comprenne l'importance de cette réforme portée par le canton. En effet, nous parlons ici de 20'000 emplois directs et 40'000 indirects dont la disparition serait catastrophique pour le tissu économique local et pour nos finances publiques. La Confédération s'est engagée à réaliser cette réforme et Genève ne peut simplement pas se permettre de manquer ce train. Au-delà de l'enjeu, c'est l'occasion de diminuer la charge qui pèse sur nos entrepreneurs dans un

canton qui est celui qui taxe le plus lourdement de Suisse. Cela permettra de redonner de la marge de manœuvre aux entreprises pour investir dans l'outil de production, engager du personnel, former des apprentis et lutter ainsi contre les effets liés à l'abandon du taux plancher contre l'Euro.

Seule ombre au tableau, compte tenu de l'impact de RIE III, il faudra probablement patienter encore un peu avant de supprimer la taxe professionnelle communale. Cet impôt napoléonien, certes un peu désuet, apporte aux communes et à la ville en particulier des recettes substantielles (environ 10% de son budget). Nous nous engagerons, conscients de la difficulté de la tâche, mais avec conviction pour dégager la marge de manœuvre nécessaire dans le budget de fonctionnement de la municipalité afin de financer ces baisses d'impôts pour les personnes physiques et morales et également pour financer les investissements nécessaires à venir.



**D&P: l'aménagement du territoire en ville de Genève est insatisfaisant, la construction de logements est insuffisante, les rénovations sont difficiles, la mobilité est un véritable casse-tête. On a très clairement l'impression de décisions prises sans tenir compte des réels besoins des habitants, des entreprises, des travailleurs. Que faire pour y remédier ?**

**Pierre CONNE:** «Sans dessein, dessin, plan, perspective, projet, il est vain d'espérer trouver une solution aux défis auxquels les villes sont confrontées. A rebours, sans liberté d'entreprendre, de construire, de créer, d'imaginer, de prendre des initiatives, la ville se meurt dans la bureaucratie». Jean-Pierre Sueur.

Inquiétant record cantonal, 2014 est l'année du plus faible taux de demande d'autorisation de construire depuis 10 ans! Pas surprenant, tout est fait pour décourager les entreprises: délais de consultation interminables sans arbitrage structuré, millefeuille administratif, bureaucratie tentaculaire, préavis contradictoires entre différents services, illusion de compétences étendues pour les administrations, etc. Cet enfer administratif est en bonne partie la conséquence de la dualité politique entre la Ville de Genève et le Canton et du cloisonnement en silo de certains services.

Je veux que nous sortions de cette impasse et je m'engage à :

- appliquer strictement la hiérarchie des compétences Canton/Commune en évitant tout recours dilatoire;

- supprimer les entraves administratives et améliorer la réactivité de l'administration face aux demandes des entreprises;
- soutenir les entreprises du début à la fin des réalisations.

En outre, il faudrait pouvoir accéder aux chantiers! Toutes les pénétrantes sont encombrées. On dirait que les aménagements sont destinés à empêcher les véhicules de circuler. Le boulevard des Acacias et la rue de Lausanne en sont de parfaits exemples! Les ingénieurs de la mobilité ne comprennent-ils donc pas que pour une entreprise, le temps c'est littéralement de l'argent? Qu'une équipe qui fait trois interventions par jour au lieu de deux c'est une amélioration de rentabilité de 150%? Et que dire du stationnement? Rien qu'en ville de Genève, ce sont presque deux places de stationnement par semaine qui ont été supprimées, sans aucune compensation réelle, en l'espace d'une année! Il faut que cela cesse.

Pour fluidifier le trafic en ville nous devons:

- élargir le contournement autoroutier et le boucler par une Traversée du Lac pour sortir le trafic de transit du centre;
- stopper l'érosion des places de parc et de livraisons;
- préserver l'accessibilité des quartiers pour les livraisons et les transports professionnels.

# Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)

## La FMB refuse un texte inutile, technocratique, anti-fédéraliste et qui rate sa cible !

**L**es marchés publics genevois sont soumis à l'Accord intercantonal, le fameux AIMP. Le canton de Genève y a en effet adhéré en 1997, puis à une version remaniée en 2007, après bien des tergiversations et des discussions très approfondies. Aujourd'hui, alors qu'une nouvelle révision est mise en consultation, force est de constater que la situation est largement problématique. Le bilan de l'ouverture des marchés publics n'a jamais été officiellement fait, mais de nombreuses voix se font entendre pour le considérer comme très mitigé.

Concernant le contenu proprement dit du nouveau texte proposé, la stupéfaction et l'incrédulité sont de mises. Sur la forme, l'AIMP est le fruit de discussions et réflexions de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Il s'agit d'une entité administrative dépourvue de légitimité démocratique qui ne saurait donc que poser des principes généraux qui trouvent leur place dans un accord-cadre. Or, la révision proposée est une véritable normalisation presque exhaustive des marchés publics qui concrétise de nombreuses directives jusqu'ici non contraignantes. Les cantons ne peuvent pas modifier l'AIMP et n'ont comme alternative que d'y adhérer ou non.

Cette révision consacre donc une violation de l'autonomie cantonale. Il est également anormal de voir la Commission de la concurrence (COMCO), entité judiciaire, mener un lobbying intense auprès des gouvernements cantonaux en faveur de cette révision, dans le plus total irrespect de la séparation des pouvoirs, aspect pourtant fondamental de notre démocratie.

Sur le fond, si l'harmonisation peut être saluée, il est choquant de constater que tout repose sur la volonté de faire baisser les prix pour combattre le prétendu îlot de cherté helvétique, en faisant fi de la réalité économique de notre pays et des principes de base régissant l'offre et la demande sur un marché. La DTAP se permet même d'écrire que les offres anormalement basses favorisent la concurrence. Alors que les partenaires sociaux de la construction font tout leur possible pour contrôler strictement le respect des conditions de travail sur les chantiers, que le dumping est combattu avec force, cette vision des marchés publics contribue à fausser gravement le fonctionnement du marché.

Les entreprises de la construction, sans doute plus que celles d'autres secteurs, sont soumises à rude concurrence. L'offre très atomisée y contribue grandement, qui voit les prix demeurer sous pression malgré une demande très forte ces dernières années. Dans ce contexte, le SECO (Secrétariat à l'économie) a reconnu à plusieurs reprises qu'en comparaison internationale, l'Industrie de la construction suisse n'avait pas de niveaux de prix plus élevés.

La DTAP fait donc fausse route et il appartient au politique de le lui rappeler en refusant sèchement cette révision et en reprenant clairement le pouvoir par des instructions précises de ce que l'AIMP peut et ne peut pas dire et contenir. Le soutien de la FMB sera à ce prix !

## Votations populaires du 14 juin 2015

**N**on à un nouvel impôt fédéral sur les successions. L'initiative populaire fédérale «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS» prévoit de taxer de 20% la part des héritages dès 2 millions de francs ainsi que les dons de plus de CHF 20'000.-. Les donations seraient imputées rétroactivement aux legs à partir du 1er janvier 2012. Les recettes sont estimées par les initiants à CHF 3 milliards qui seraient répartis à 2/3 pour l'AVS et 1/3 pour les cantons.



Thésauriser plutôt que pérenniser l'entreprise?

Les entreprises du bâtiment seraient particulièrement touchées, vu que leur capital est investi dans des machines. Un entrepreneur prévoyant devrait donc préparer les montants nécessaires au paiement de l'impôt. Beaucoup d'argent serait ainsi bloqué de manière improductive, alors qu'il pourrait s'avérer plus utile pour investir, innover ou surmonter une période difficile. L'impôt serait insupportable pour de nombreuses entreprises qui dégagent des marges modérées. Leurs propriétaires pourraient être réduits à diminuer le nombre des emplois, s'endetter ou vendre des parties de l'entreprise, au lieu de simplement transmettre l'entreprise à leurs enfants. Un tel scénario signifierait la fin du modèle économique suisse, largement construit sur des PME dynamiques.

L'initiative complique les transmissions d'entreprises au sein de la famille. Elle prive les PME de ressources importantes dans une phase délicate, ressources qui font dès lors défaut pour investir et pour créer ou maintenir des emplois. Le nouvel impôt fédéral pèse sur les petites et moyennes entreprises qui paient déjà des impôts, financent les prestations de l'Etat et créent des emplois.

**Le comité de la FMB vous recommande de voter NON.**

Modification de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR). Les Genevois sont appelés à donner leur avis sur une modification de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR).

L'amendement apporté à la LDTR, sous l'intitulé «Plus de logements pour les Genevois!», avait été voté en septembre dernier par le Grand Conseil. Ce changement était soumis au référendum facultatif, qui nécessite 500 signatures pour aboutir, soit un nombre nettement moins élevé qu'un référendum ordinaire.

Le but est de faciliter l'affectation de locaux commerciaux en logements et leur réversibilité. Cet amendement permettrait de réaliser des logements à l'intérieur de bureaux qui ne sont pas occupés, et ce sans devoir déclasser du terrain agricole grâce à des bâtiments déjà construits.

De plus, ce serait une source intéressante pour les entreprises genevoises du secteur du bâtiment car elles seraient en charge des travaux de transformation. L'intérêt est donc de mettre sur le marché des appartements dans les immeubles existants et d'augmenter ainsi l'offre de logements, ce qui permettra de réguler et de détendre le marché. Cet assouplissement de la LDTR est le bienvenu, car cette loi est rigide, trop contraignante pour les entreprises et pour la mise sur le marché de nouveaux logements.

**Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI.**



## Construction métallique: potentiel de réduction des primes Suva pratiquement épuisé

**Pour la majorité des entreprises de la classe 11C (construction métallique et construction d'appareils industriels), les primes Suva 2015 demeurent inchangées dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP). En revanche, le taux de prime de base dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) est relevé de 4,6%.**

**D**ans la classe 11C, l'évolution du risque AAP demeure pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente: les nouvelles bases techniques avaient été largement prises en compte dans l'évaluation des risques pour 2014 déjà et les coûts effectifs des accidents ont peu évolué durant l'année. De plus, le point d'équilibre entre le risque et les primes ayant été atteint, le potentiel de réduction des primes dans l'AAP se trouve pratiquement épuisé.

Ainsi, pour 2015 et dans tous les segments de la classe 11C, les taux de base AAP sont maintenus au niveau 2014. Quelques entreprises peuvent toutefois enregistrer une augmentation de leurs primes, malgré des taux de base inchangés. Les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises dépendent pour leur part du système de bonus-malus: le taux de prime effectif ne dépend pas uniquement du taux de base, mais également de l'évolution individuelle du risque.

### **AANP, risque accru:**

Toujours dans la classe 11C, le taux de base AANP aurait dû être relevé en 2014 déjà. Considérant toutefois que l'urgence d'une augmentation n'était pas encore de mise et tablant sur une diminution du risque, la Suva s'était alors abstenue de relever le taux de base. Or, la tendance à la hausse s'est poursuivie de 4 % environ. En conséquence, le taux de base a dû être relevé d'un degré pour 2015. La majorité des entreprises voient ainsi leurs primes augmenter de 4,6%. La plupart des collaborateurs de la branche sont concernés par cette mesure.

Pour 2015, la Suva a également vérifié le montant des suppléments de prime et a légèrement réduit les charges de financement des frais administratifs dans l'AANP de 14,5% à 14,0%. Les autres suppléments demeurent inchangés.

### **Charte de la sécurité:**

A travers son comportement, chaque entreprise peut exercer une influence sur le risque d'accident et donc sur ses primes d'assurance Suva. En signant la «Charte de la sécurité», les entreprises peuvent s'appuyer sur des supports fournis par la Suva dans le cadre de la mise en œuvre des règles vitales et sur des formations systématiques permettant d'apprendre à mieux gérer les risques.

Suva  
Communication d'entreprise  
Jean-Luc ALT



## IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: [redaction@fmb-ge.ch](mailto:redaction@fmb-ge.ch)  
FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy  
Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.